

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 juin 2026.

**Étaient présents :**

BIDEAU Daniel  
BOGAT Arnold  
BREBION Daniel  
BROUARD Sophie  
CHOIMET Patrice  
DEBORDE Aurélie  
DUFFY Jessica  
DURAND-GUILLOIS Magalie  
FAVREAU Christophe  
FRAUD François  
GIRAUD Françoise  
GUILLON Jean-François  
HÉREL Régis  
KUTER Séverine  
LE CLÉACH Raphaëlle  
LEBRETON Jean-Pierre  
LETOURNEUX Cécilia  
MAGRÉ Vincent  
MONÉDIÈRE Claire  
PARRÉ Patrick  
ROCHEDEREUX Marc  
ROY Valérie  
TESSIER Christine  
VIDAL-BLANCHARD Audrey

**Étaient excusés et représentés :**

BEASSE-EGU Aristide ayant donné pouvoir à Christine TESSIER  
NOBLET Pierre-Yves ayant donné pouvoir à Séverine KUTER  
GENDRON Laurent ayant donné pouvoir à François FRAUD  
CHOIMET Patrice ayant donné pouvoir à Audrey VIDAL-BLANCHARD à partir de la délibération 10

**Secrétaire de séance :** Audrey VIDAL-BLANCHARD

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JUIN 2026**

**FINANCES**

**Budget annexe ZAC de la Sèvre**

**Affectation définitive des résultats de l'exercice 2025**

Patrice CHOIMET expose :

L'article L2311-4 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

L'affectation définitive est justifiée par le tableau des résultats de l'exécution du budget ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre. Les résultats de la section Fonctionnement et d'Investissement, ainsi que l'affectation sont alors inscrits au budget communal.

Les résultats de 2025, à intégrer au budget primitif 2026, sont retracés dans le tableau suivant :

		<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres	2 222 372,24	2 246 707,92	24 335,68
	Résultats antérieurs		343 271,01	343 271,01
	Résultat à affecter			<b>367 606,69</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres	2 062 379,79	2 131 938,47	69 558,68
	Résultats antérieurs		-1 256 938,47	-1 256 938,47
	Résultat à affecter			<b>-1 187 379,79</b>
<b>Restes à réaliser</b>	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
<b>Résultats cumulés 2025 (avec reports et RAR)</b>		<b>4 284 752,03</b>	<b>3 464 978,93</b>	<b>-819 773,10</b>
<b>Affectation</b>	Report en fonctionnement (Recette 02)			<b>367 606,69</b>
	Prévision d'affectation en section d'investissement (compte 1068)			<b>0,00</b>
	Report en investissement (Dépenses 001)			<b>-1 187 379,79</b>

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le conseil municipal :**

**APPROUVE** définitivement les résultats 2025 pour le budget annexe de la ZAC de la Sèvre 2026 et les affectations comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 18/06/2026

Le Maire  
**Vincent MAGRÉ**



La secrétaire de séance  
**Audrey VIDAL-BLANCHARD**